

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

Procès-verbal de la **session ordinaire** du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Bécancour, **séance du 14 mars 2012**, tenue à Ville de Bécancour (secteur Gentilly – salle Yvon-Guimond) à **20h00** sous la présidence de M. Maurice Richard, préfet de la MRC de Bécancour et maire de ville de Bécancour, à laquelle sont représentées les municipalités suivantes :

Ville de Bécancour	- M. Fernand Croteau, représentant - M. Mario Gagné, représentant - M. Guy Richard, représentant
Deschailons-sur-Saint-Laurent	- M. Christian Baril, maire
Fortierville	- M. Normand Gagnon, maire
Lemieux	- M. Jean-Louis Belisle, maire
Manseau	- M. Guy St-Pierre, maire
Parisville	- M. Maurice Grimard, maire
Sainte-Cécile-de-Lévrard	- M. Simon Brunelle, maire
Sainte-Françoise	- M. Mario Lyonnais, maire et préfet suppléant
Sainte-Marie-de-Blandford	- M. Louis Martel, maire
Sainte-Sophie-de-Lévrard	- M. Jean-Guy Beaudet, maire
Saint-Pierre-les-Becquets	- M. Jean-Guy Paré, maire
Saint-Sylvère	- M. Claude Beaudoin, maire

et tous formant quorum.

Assistent également à cette séance :

M. André Roy, directeur général et secrétaire-trésorier
Mme Line Villeneuve, secrétaire-trésorière adjointe

1. **PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM**
2. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
3. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après l'ouverture de la séance, on procède à la lecture du projet d'ordre du jour.

**RÉSOLUTION # 2012-03-53
adoption de l'ordre du jour**

SUR PROPOSITION DE Monsieur Mario Gagné

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que l'ordre du jour soit accepté tel quel en laissant l'item AFFAIRES NOUVELLES ouvert.

ADOPTÉE

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
5. INTERVENANTS
 - 5.1 CLD
 - 5.1.1 Pacte rural
6. FINANCES
 - 6.1 Liste des recettes et déboursés
 - 6.2 Liste des comptes à payer
 - 6.3 État du budget
7. ADMINISTRATION
 - 7.1 Correspondance
 - 7.2 Programme d'aide aux MRC
 - 7.2.1 adoption du rapport 2011
 - 7.2.2 adoption d'un addenda (résolution)
 - 7.3 Système téléphonique – ajout d'une ligne directe
8. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
 - 8.1 Certificats de conformité – règlements d'urbanisme de Parisville
9. GÉNÉRAL
 - 9.1 Cours d'eau
 - 9.1.1 Coordonnateur régional des cours d'eau – nomination de Stéphane Laroche
 - 9.1.2 Autorisations et engagements
 - 9.1.3 Avis de motion – règlement sur l'écoulement des eaux – cours d'eau Branche Est, br.2 (Manseau)
 - 9.2 Invitations / colloques
 - 9.2.1 ADGMRCQ – 25, 26 et 27 avril 2012
 - 9.3 Demande d'aide financière et/ou d'appui
 - 9.3.1 Jeudis en chanson
 - 9.4 Tables des aînés – Louise Labbé
 - 9.5 Fonds de lutte à la pauvreté

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

- 9.5.1 Autorisation de signature
- 9.5.2 Nomination d'un élu au comité de développement social
- 9.6 Service 911
 - 9.6.1 Signature du contrat avec CAUCA
 - 9.6.2 Convention incendie
 - 9.6.3 Versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques
- 9.7 FSTD – remise de la gestion au CLD
- 9.8 Travaux à l'intersection du boul. des Acadiens
 - 9.8.1 Annulation de l'entente relative aux travaux sur le cours d'eau Buisson
- 10. AFFAIRES NOUVELLES
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

**RÉSOLUTION # 2012-03-54
adoption du procès-verbal – séance du 8 février 2012**

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Guy Beaudet

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le procès-verbal de la séance du 8 février 2012 soit accepté tel quel avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

5. INTERVENANTS

5.1 CLD

5.1.1 Pacte rural

M. André Roy fait rapport des projets retenus lors de la dernière rencontre de la commission d'aménagement. On présente aussi le tableau récapitulatif depuis 2007 (enveloppes régionale et municipale).

**RÉSOLUTION # 2012-03-55
pacte rural 2007-2014
acceptation de dossiers**

CONSIDÉRANT les projets présentés à la commission d'aménagement du 6 mars 2012 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de cette dernière ;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Louis Belisle

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'accepter les projets suivants :

Projet	Montant	Enveloppe	Coût total du projet
Route des Navigateurs : mise en valeur (voies et bornes d'information) <i>CLD de la MRC de Bécancour</i>	25 944.00 \$	régionale	92 315.00 \$
125 ^e anniversaire <i>municipalité de Saint-Sylvère</i>	10 771.30 \$	municipale	38 046.79 \$
Amélioration des infrastructures sportives et achat d'équipements de hockey <i>Loisirs de Manseau inc.</i>	7 829.60 \$	municipale	9 787.00 \$

ADOPTÉE

M. Maurice Richard indique que, pour l'année 2011, 13 projets ont été acceptés. L'investissement du pacte rural s'élève à 1 394 672 \$, l'investissement du milieu est de 458 100 \$ pour des investissements totaux de 656 266 \$. L'impact dans le milieu se traduit pas le maintien et/ou la création de 11 emplois et l'implication de plus de 80 bénévoles.

**RÉSOLUTION # 2012-03-56
pacte rural 2007-2014
reddition de comptes pour l'année 2011**

CONSIDÉRANT la présentation, lors de la commission d'aménagement du 6 mars dernier, du rapport d'activités pour l'année 2011 ;

CONSIDÉRANT les explications reçues ;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Guy Paré

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'accepter le dépôt du

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

document *Reddition de comptes du Fonds du Pacte rural : Tableau de la ventilation des projets – Fonds du Pacte rural 2007-2014 (2011)*.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de soumettre ledit document au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire pour approbation et ce, pour répondre aux exigences de gestion administrative du Fonds du Pacte rural.

ADOPTÉE

6. FINANCES

6.1 Liste des recettes et déboursés

Les recettes, pour la période du 9 février au 14 mars 2012, s'élèvent à 932 028 \$ (quotes-parts, permis de coupe, ventes pour taxes, vente de bois, entente 911, contribution à la gestion des programmes (SHQ), versement du MAMROT pour le pacte rural, factures diverses, TPS et TVQ, frais mensuels du CLD).

Les déboursés pour la même période sont de 389 096 \$ (rémunération, DAS, déplacements, frais de poste, cotisations, formation, abonnements, entretien équipements, fournitures de bureau, aliments, transport de bois, plan de développement territorial, entente 911, entretien réseau fibre optique, location équipements, produits d'entretien au poste SQ, dossier Desjardins, déneigement poste SQ, sauvegarde données comptables, conciergerie poste SQ, pacte rural, programmes de rénovation, entente Culture Centre-du-Québec, ingénieur forestier, agrandissement stationnement poste SQ, coupe de bois, licences informatiques, service téléphonique, électricité lots intra, internet, cellulaires, animation bibliothèques, versement CKBN).

6.2 Liste des comptes à payer

En regard de la ligne 37 (Services EXP), M. André Roy explique qu'il s'agit de la dernière facture à être reçue relativement au dossier Desjardins (travaux illégaux dans le talus à Deschaillons-sur-Saint-Laurent).

**RÉSOLUTION # 2012-03-57
acceptation des comptes à payer au 14 mars 2012**

CONSIDÉRANT le certificat de disponibilité général émis en janvier 2012;

CONSIDÉRANT les explications reçues;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Christian Baril

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer le paiement des factures dues au 14 mars 2012, ainsi qu'il suit :

	FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT	TOTAL
1	Ville de Bécancour	compensation services municipaux	4 690.40	4 690.40
2	Commission scolaire la Riveraine	ventes pour taxes (13)	4 567.90	4 567.90
3	Ste-Cécile de Lévrard	ventes pour taxes (2)	1 499.36	1 499.36
4	Deschaillons sur St-Laurent	ventes pour taxes (3)	7 496.19	7 196.19
5	Foererville	ventes pour taxes (1)	882.37	882.37
6	Manseau	ventes pour taxes (5)	8 757.77	8 757.77
7	Ste-Marie de Blandford	ventes pour taxes (4)	3 687.10	3 687.10
8	St-Pierre les Becquets	entes pour taxes (1)	2 618.55	2 618.55
9	H, Matteau & Fils	fluorescents poste SQ	168.05	168.05
10	Papeterie du Sagittaire	fournitures de bureau agenda verres styromousse	167.81 9.19 60.35	237.35
11	Pitney Bowes	location compteur postal (3 mois)	759.12	759.12
12	Publications CCH Ltée	MAJ – règlements municipaux	421.05	421.05
13	Gérard Provencher	CE rivière Grand St-Louis, br.10	827.82	827.82
14	Toshiba	entretien photocopieur	278.78	278.78
15	Uni-Communications	messagerie vocale, power supply	201.21	201.21
16	Aubin Pélissier	ajustement température – poste SQ balancement chauffage – poste SQ	411.04 332.27	743.31
17	Transcontinental Médias	v/t 2012 – avis 1 v/t 2012 – avis 2	2 253.52 1 185.60	4 139.12
18	Imprimerie Bernier & Fils inc.	enveloppes 9 x 15	212.70	212.70
19	Entrepôt Produits de Bureau	cartouches laser	332.28	332.28
20	Resto-Bistro le Must	lunch conseil février journée réflexion 2	137.97 413.91	551.88
21	Transport RML inc.	transport de bois – lots intra	1 293.24	1 293.24
22	Leroux, Beaudry, Picard	évaluation foncière – 21 de 24	84 764.60	84 764.60
23	Fleuriste Passion Fleurie	décès Pierre Demers	114.98	114.98
21	SOPFEU	cotisation 2012	110.44	110.44
25	SPAM Informatique	ordinateur Sébastien (SSIR)	850.80	850.80
26	SOPFIM	cotisation 2012 – lots intra	28.20	28.20
27	Chambre de Commerce et d'Industrie	toute la rive Sud en parle	40.00	40.00

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

	FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT	TOTAL
28	SADC Nicolet/Bécancour	suivi plan de diversification – février 2012	2 539.74	2 539.74
29	Cliptel inc.	zérospam – février 2012 ordinateur Élisabeth (SSIR) logiciel courriel antivirus courriel	63.52 639.25 309.28 273.64	1 285.69
30	InterMarché Gentilly	aliments	89.19	89.19
31	Société d'Agriculture de Bécancour	expo agricole 2012	4 000.00	4 000.00
32	Groupe CLR	entente 911	1 692.95	1 692.95
33	Goforest inc.	transport de bois	5 827.83	5 827.83
34	Entreprises Gentilly	aménagement salle Yvon-Guimond	114.98	114.98
35	Sogetel inc.	entretien réseau fibre optique	2 939.82	2 939.82
36	Transport Alain Dumont inc.	transport de bois	1 963.25	1 963.25
37	Services EXP inc.	dossier Desjardins	4 204.35	4 204.35
38	André Bisailon	programme PAD	4 160.94	4 160.94
39	Entreprises Robert Auger	coupe de bois	3 400.96	3 400.96
40	TOTAL			166 655.21 \$

ADOPTÉE

6.3 État du budget

Le surplus de l'année 2011 (états non vérifiés) serait de l'ordre de 16 000 \$, ce qui laisse un surplus libre de l'ordre de 115 000 \$.

7. ADMINISTRATION

7.1 Correspondance

- 2 *Loisir Sport Centre-du-Québec : demande d'aide financière de 500 \$ pour le Prix du Bénévolat Dollard-Morin* – Cet item est prévu au budget 2012, le montant sera déboursé. M. Jean-Louis Belisle ajoute que plusieurs municipalités ne présentent pas de candidat alors que les bénévoles œuvrant dans le milieu sont très nombreux.
- 4) *Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets : demande d'aide financière de 500 \$ pour l'organisation d'un concert avec le groupe Vocalys* – M. Jean-Guy Paré demande si le conseil y acquiescera. M. Guy St-Pierre mentionne que la MRC ne peut répondre à toutes les demandes des municipalités. M. Paré ajoute qu'une somme de 6 500 \$ a été retournée au Plan d'action en matière culturelle. M. Jean-Louis Belisle mentionne que ce montant pourrait très bien être utilisé pour aider les projets de ce genre. Le projet sera présenté lors de la prochaine rencontre du comité culturel (26 mars).

7.2 Programme d'aide aux MRC

7.2.1 adoption du rapport 2011

**RÉSOLUTION # 2012-03-58
programme d'aide financière aux MRC
acceptation du rapport 2011**

CONSIDÉRANT QU'une entente de gestion relative au programme d'aide financière aux MRC a été signée entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la MRC de Bécancour le 31 mars 2011;

CONSIDÉRANT QUE les modalités de cette entente prévoient le dépôt annuel au ministre, dans les trois mois de la date d'anniversaire de la signature de l'entente de gestion, un rapport sur l'état d'avancement et de réalisation des attentes;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Louis Belisle

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'accepter le rapport du programme d'aide financière aux MRC pour l'année 2011 et de l'acheminer au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

7.2.2 adoption d'un addenda (résolution)

**RÉSOLUTION # 2012-03-59
programme d'aide financière aux MRC
adoption d'un avenant**

CONSIDÉRANT QUE les attentes spécifiées dans l'entente de gestion relative au programme d'aide financière aux MRC pour l'année 2011 ont évolué en raison d'un changement au niveau de la direction générale de la MRC et de nouvelles attentes formulées par les municipalités à l'égard de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE certaines attentes ont été révisées;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs travaux non définis dans l'entente de gestion mais néanmoins admissibles au programme d'aide financière aux MRC, ont été réalisés suite à la révision des attentes;

CONSIDÉRANT QUE ces changements nécessitent une mise à jour de l'entente de gestion;

CONSIDÉRANT QUE cette mise à jour nécessite l'adoption d'un avenant à l'entente de gestion;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Louis Belisle

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'adopter l'avenant à l'entente de gestion relative au programme d'aide financière aux MRC pour l'année 2011 et d'autoriser le préfet et le secrétaire-trésorier à signer tout document relatif à l'entente de gestion pour et au nom de la MRC de Bécancour.

ADOPTÉE

7.3 Système téléphonique – ajout d'une ligne directe

Les frais reliés à l'installation d'une ligne directe aux postes sont de 825 \$ (Uni-Communications et Télébec). Le coût d'une ligne supplémentaire est de 75 \$/mois (Télébec).

**RÉSOLUTION # 2012-03-60
installation d'une ligne directe**

CONSIDÉRANT que les appels des collaborateurs réguliers des employés de la MRC et du CLD (élus, directeurs généraux, bureau d'information touristique, etc..) ne devraient pas à être traités à la réception;

CONSIDÉRANT que les lignes actuelles (4) sont souvent toutes occupées;

CONSIDÉRANT les coûts estimés (installation : 825 \$ / ligne supplémentaire : 75 \$/mois);

SUR PROPOSITION DE Monsieur Mario Gagné

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'autoriser l'installation d'une ligne supplémentaire pour y intégrer une ligne directe aux postes.

ADOPTÉE

8. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

8.1 Certificats de conformité – règlements d'urbanisme de Parisville

**RÉSOLUTION # 2012-03-61
avis de conformité à Parisville
règlements modifiant les plans et règlements d'urbanisme de Parisville**

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Bécancour est en vigueur depuis le 18 décembre 2007 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Parisville a adopté son plan et règlements d'urbanisme et ce, pour se conformer audit SADR ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Parisville doit déposer ses documents à la MRC, conformément à l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, pour obtenir un avis de conformité ;

CONSIDÉRANT que la MRC doit, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, donner un avis à savoir si lesdits règlements sont conformes au SADR ;

CONSIDÉRANT que l'analyse technique des documents déposés établit que ceux-ci sont conformes au SARD et aux dispositions de son document complémentaire ;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Guy Paré

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil des maires est d'avis que les règlements ci-dessous mentionnés sont conformes au SADR, aux dispositions de son document complémentaire et aux dispositions du règlement de contrôle intérimaire, ainsi qu'il suit :

Règlement no.	Modifiant le	Municipalité visée
306-2011	Plan d'urbanisme	Parisville
307-2011	Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme	Parisville
308-2011	Règlement de zonage	Parisville
309-2011	Règlement relatif aux conditions d'émission d'un permis de construction	Parisville
310-2011	Règlement sur les permis et certificats	Parisville
311-2011	Règlement de lotissement	Parisville

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

Règlement no.	Modifiant le	Municipalité visée
312-2011	Règlement de construction	Parisville
313-2011	Règlement sur les usages conditionnels	Parisville
314-2011	Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme	Parisville

ADOPTÉE

9. GÉNÉRAL

9.1 Cours d'eau

9.1.1 Coordonnateur régional des cours d'eau – nomination de Stéphane Laroche

**RÉSOLUTION # 2012-03-62
coordonnateur régional des cours d'eau
nomination**

CONSIDÉRANT le règlement no.314 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau;

CONSIDÉRANT l'abolition du poste « technicien aux cours d'eau »;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Christian Baril

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que M. Stéphane Laroche soit nommé coordonnateur régional des cours d'eau.

ADOPTÉE

9.1.2 Autorisations et engagements

**RÉSOLUTION # 2012-03-63
travaux sur les cours d'eau
autorisations et engagements**

CONSIDÉRANT les demandes reçues pour l'entretien de cours d'eau;

CONSIDÉRANT l'analyse technique du coordonnateur régional des cours d'eau;

CONSIDÉRANT que ces cours d'eau nécessitent un entretien mécanisé;

CONSIDÉRANT que les intéressés ont été rencontrés;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Christian Baril

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que les travaux sur les cours d'eau ci-après nommés soient autorisés, que Stéphane Laroche soit nommé responsable des travaux et qu'un entrepreneur soit engagé, ainsi qu'il suit :

Cours d'eau	Entrepreneur	Équipement requis	Prix
Cours d'eau Blanchette (ville de Bécancour)	Excavation Jean Larivière	Pelle 200	110 \$ / h
Cours d'eau Paradis- branche2 (Sainte-Sophie-de-Lévrard)	Excavation Rock Auger	Pelle 320	110 \$ / h
Rivière Marguerite – branche 44 (ville de Bécancour)	Excavation Hamel et Daneau	Pelle 120	120\$/h
Rivière Grand St-Louis- branche10 (Ville de Bécancour)	Excavation Rock Auger	Pelle 320	110 \$ / h

ADOPTÉE

9.1.3 Avis de motion – règlement sur l'écoulement des eaux – cours d'eau Branche Est, br.2 (Manseau)

AVIS DE MOTION

M. Guy St-Pierre donne avis qu'un projet de règlement sera présenté, lors d'une prochaine séance, relativement à l'écoulement des eaux pour le cours d'eau Branche Est, br. 2 situé à Manseau.

9.2 Invitations / colloques

9.2.1 ADGMRCQ – 25, 26 et 27 avril 2012

M. Maurice Richard indique que Mme Line Villeneuve y recevra un « hommage de longue carrière » pour ses 30 ans à la MRC.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

**RÉSOLUTION # 2012-03-64
colloque de l'ADGMRCQ
autorisation de participation**

CONSIDÉRANT la tenue du colloque annuel de l'ADGMRCQ du 25 au 27 avril prochains à Drummondville;

CONSIDÉRANT le certificat de disponibilité émis par le secrétaire-trésorier en regard du poste *frais de congrès* de la section *administration générale*;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Guy Paré

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'autoriser M. André Roy et Mme Line Villeneuve à participer audit colloque.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la MRC défraie le coût d'inscription (650 \$) et rembourse les frais de séjour, déplacement et subsistance sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE

9.3 Demande d'aide financière et/ou d'appui

9.3.1 Jeudis en chanson

Puisque la CRÉ ne subventionne plus cette activité, la Société St-Jean-Baptiste s'est tournée vers les MRC. Lors de la refonte du plan d'action 2010-2012, un montant de 1 000 \$ a été alloué pour les années 2 et 3. Selon les informations disponibles à date, la municipalité où se déroule un spectacle devra déboursier 150 \$ (moins de 2 500 habitants) ou 200 \$ (plus de 2 500 habitants).

**RÉSOLUTION # 2012-03-65
aide financière
les Jeudis en Chanson**

CONSIDÉRANT que la Conférence régionale des Élus ne subventionne plus l'activité « Les Jeudis en Chanson »;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil considèrent cette activité importante;

CONSIDÉRANT que cette activité a été portée au plan d'action culturel 2010-2012 de la MRC, lors de sa refonte en 2011, pour les années 2 et 3;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Mario Gagné

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la MRC de Bécancour verse 1 000\$ à la Société Saint-Jean-Baptiste afin que cette dernière puisse continuer de présenter l'activité et ce, conformément au plan d'action culturel 2010-2012.

ADOPTÉE

Les municipalités retenues pour 2012 sont Parisville, St-Pierre-les-Becquets, Manseau, Ste-Sophie-de-Lévrard, Deschaillons, Fortierville, St-Sylvere, Ste-Marie-de-Blandford. Le jumelage des municipalités et artistes devrait être connu sous peu.

9.4 Tables des aînés – Louise Labbé

Mme Louise Labbé, accompagnée de Mme Hélène Gervais (coordonnatrice – Table régionale de Concertation des Aînés du Centre-du-Québec) présentent le document *Étude du secteur Aîné au Centre-du-Québec – conditions de vie, services et ressources 2010*.

Pour ne donner que quelques aspects de ce rapport, Mme Labbé indique que le nombre de personnes âgées, sur le territoire du Centre-du-Québec, doublera d'ici 2031. Les personnes de 65 ans et plus représenteront plus de 50% de la population totale.

En plus de souvent devoir s'exiler vers les plus grands centres, les aînés font face à divers problèmes soit la détresse psychologique (se traduit par une augmentation de 45% des cas de suicide), la maltraitance, un revenu faible (se traduit par la difficulté à entretenir leur habitation) et une difficulté à se véhiculer pour ne nommer que ceux-là.

Elle annonce également la mise sur pied d'un *Carrefour de soutien pour les proches aidants* distinct pour la région Centre-du-Québec, et la reconnaissance prochaine (septembre 2012) d'un même carrefour pour la territoire Bécancour/Nicolet-Yamaska. Elle salue également l'initiative de Ville de Bécancour d'avoir adhéré à la démarche MADA (municipalités amies des aînés). Elle souhaite que la MRC y adhère aussi, par l'adoption d'une politique d'aide aux aînés et d'un plan d'action qui en découle. Elle rappelle que le ministère de la Famille et des Aînés offre une aide financière pour ce faire et que les projets doivent être déposés au plus tard le 30 mars prochain.

M. Maurice Richard ajoute que les besoins des aînés diffèrent également avec l'âge, les besoins des personnes de 65 ans étant bien différents de ceux des personnes de 80 ans. Il fait

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

également remarquer que les personnes âgées sont des acteurs actifs au sein de leur communauté. Par exemple, sur le territoire de Ville de Bécancour, il y a autant de membres à la FADOQ que de jeunes inscrits au soccer.

M. Richard remercie Mmes Labbé et Gervais de leur intervention.

9.5 Fonds de lutte à la pauvreté

M. André Roy mentionne que la MRC peut bénéficier d'une enveloppe de l'ordre de 270 000 \$ sur une période de 5 ans. Le fonctionnement est comparable à celui du Pacte rural ou du FSTD.

9.5.1 Autorisation de signature

**RÉSOLUTION # 2012-03-66
fonds de lutte à la pauvreté
autorisation de signature**

CONSIDÉRANT que le plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015 prévoit la signature d'Alliances pour la solidarité financées par le *Fonds québécois d'initiatives sociales* (FQIS);

CONSIDÉRANT que la signature prochaine de ladite Alliance entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Conférence régionale des élus du Centre-du-Québec;

CONSIDÉRANT que la somme allouée à la MRC de Bécancour est de 270 524 \$ pour la période 2012-2015;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Monsieur Guy Richard

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'autoriser le préfet suppléant et le secrétaire-trésorier à signer l'entente à intervenir avec la CRECQ ainsi que tout document relatif à ce fonds.

ADOPTÉE

9.5.2 Nomination d'un élu au comité de développement social

Lors de la nomination des membres du conseil aux différents comités régionaux, le comité de développement social a été omis. Mme Ginette Deshaies y représentait la MRC.

**RÉSOLUTION # 2012-03-67
comité de développement social
nomination d'un représentant**

CONSIDÉRANT que la MRC doit être représentée au Comité de développement social;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Mario Lyonnais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que M. Normand Gagnon représente la MRC de Bécancour au comité de développement social.

ADOPTÉE

9.6 Service 911

M. André Roy mentionne qu'une première résolution a été adoptée le mois dernier pour permettre à Bell d'effectuer les changements nécessaires. Il est cependant nécessaire d'officialiser le contrat avec CAUCA.

9.6.1 Signature du contrat avec CAUCA

**RÉSOLUTION # 2012-03-68
traitement des appels 9-1-1
autorisation de signature de contrat avec CAUCA**

CONSIDÉRANT la nécessité de conclure une entente avec une centrale d'appel 9-1-1 ;

CONSIDÉRANT le travail du comité nommé par la MRC pour étudier ce dossier ;

CONSIDÉRANT que l'organisme CAUCA s'est vu attribuer le plus haut pointage lors de l'évaluation des entreprises ;

CONSIDÉRANT que les MRC limitrophes à la MRC de Bécancour sont actuellement desservies par CAUCA ;

CONSIDÉRANT que CAUCA est un organisme à but non lucratif ;

CONSIDÉRANT que la loi (Code municipal, art. 938, par.2.1) permet à la MRC de négocier un

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

contrat de gré à gré avec un tel organisme ;

CONSIDÉRANT que l'objectif premier est d'offrir le meilleur service au meilleur coût possible aux citoyens du territoire ;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Simon Brunelle

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'autoriser le préfet et le secrétaire-trésorier à signer ledit contrat avec CAUCA.

ADOPTÉE

9.6.2 Convention incendie

**RÉSOLUTION # 2012-03-69
traitement des appels 9-1-1
autorisation de signature de convention incendie avec CAUCA**

CONSIDÉRANT que la MRC de Bécancour a signé un contrat avec CAUCA pour le traitement des appels 9-1-1;

CONSIDÉRANT que ledit contrat doit être assorti d'une convention relative au traitement des appels reçus pour des causes d'incendie;

CONSIDÉRANT que CAUCA assure la présence d'un ou des répartiteurs à la console téléphonique pour le service de réception, traitement et répartition des appels d'urgence à l'intérieur du territoire de la MRC et du territoire ou de territoire de toute autre MRC désignée par la MRC en vertu d'une entente intermunicipale relative à la fourniture d'un service de protection contre les incendies;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Christian Baril

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'autoriser le préfet et le secrétaire-trésorier à signer ladite convention incendie avec CAUCA.

ADOPTÉE

9.6.3 Versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques

M. André Roy mentionne que CAUCA demande à ce que la totalité des sommes perçues par l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec lui soit versée directement. Il mentionne que cette façon de faire éviterait des entrées comptables (entrées et sorties équivalentes). Il ajoute que par le passé, les montants transigeaient par la MRC parce que les montants d'entrée et de sortie n'étaient pas équivalents et que la MRC voulait conserver un pouvoir de retenue des sommes versées.

M. Maurice Richard ajoute qu'il sera toujours temps de réviser la position de la MRC sur le sujet advenant des problèmes avec CAUCA.

**RÉSOLUTION # 2012-03-70
traitement des appels 9-1-1
versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques**

ATTENDU que l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244-74 et 244.74 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 de la taxe imposée sur les services téléphoniques;

ATTENDU que la MRC de Bécancour désire que les sommes perçues soient transférées à son centre 9-1-1 dès que possible;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Mario Lyonnais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la MRC de Bécancour demande à ladite Agence de verser dès que possible à CAUCA (*Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches*) dont le siège social est situé au 485 boulevard Renault, Beauceville (Québec), G5X 3P5 pour et à l'acquisition de la MRC toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la *Loi sur la fiscalité municipale* qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la MRC quant qu'elle ne sera avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la MRC des sommes ainsi versées.

ADOPTÉE

9.7 FSTD – remise de la gestion au CLD

**RÉSOLUTION # 2012-03-71
fonds de soutien aux territoires en difficulté
remise de gestion au CLD**

CONSIDÉRANT le remaniement administratif au sein de la MRC;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

CONSIDÉRANT qu'il est plus à propos que l'ensemble des dossiers reliés au développement économique relève des agents de développement du CLD;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Guy St-Pierre

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la gestion du *Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD)* soit remise au CLD.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que, nonobstant le précédent paragraphe, le processus d'analyse demeure le même (comité MRC/CLD) et que le niveau décisionnel demeure à la MRC.

ADOPTÉE

9.8 Travaux à l'intersection du boul. des Acadiens

9.8.1 Annulation de l'entente relative aux travaux sur le cours d'eau Buisson

**RÉSOLUTION # 2012-03-72
cours d'eau Buisson
annulation de l'entente intervenue avec le MTQ**

CONSIDÉRANT qu'une entente a été signée entre la MRC et le MTQ concernant le partage des responsabilités pour l'entretien du cours d'eau Buisson en la ville de Bécancour;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu présentation du projet aux intéressés lors d'une réunion tenue le 15 février 2012;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu consensus des personnes présentes lors de la réunion des intéressés;

CONSIDÉRANT que la stabilisation ne faisait pas partie des frais assumés par le MTQ dans l'entente entre celui-ci et la MRC;

CONSIDÉRANT que la MRC devra assumer les coûts élevés de la stabilisation et les répartir aux intéressés;

CONSIDÉRANT que les coûts seraient trop élevés par rapport aux bénéfices reçus;

CONSIDÉRANT que ces travaux ne sont pas absolument nécessaires auprès du MTQ;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Normand Gagnon

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que les travaux sur le cours d'eau Buisson soient annulés et que, par le fait même, l'entente conclue par la résolution # 2012-02-27) entre la MRC et le MTQ soit également annulée.

ADOPTÉE

10. AFFAIRES NOUVELLES

10.1 Camp 911

Pour la tenue du camp 911, édition 2012, il est nécessaire de présenter la demande le plus rapidement possible. Le budget détaillé (revenus et dépenses) sera présenté lors du conseil incendie du 18 avril prochain.

**RÉSOLUTION # 2012-03-73
camp 911, édition 2012
demande d'aide financière au FRIJ**

CONSIDÉRANT la tenue de la 3^e édition du Camp 911 à l'été 2012;

CONSIDÉRANT que le projet du Camp 911 comporte des dépenses pour un maximum de 57 824 \$ pour les années 2012 et 2013;

CONSIDÉRANT que le FRIJ s'engage à raison de 35 000 \$ (60,53%);

CONSIDÉRANT que le SSIR assume le solde des dépenses prévues;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil sont présents et consentent à ce que le sujet soit traité séance tenante;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Maurice Grimard

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILÉS À VOTER d'autoriser Sébastien Demers à signer tous les documents pertinents relatifs à cette aide financière.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Bob Lemay rappelle que Me Langelier est toujours ouvert à rencontrer les élus de la MRC pour expliquer ledit projet de règlement. M. Richard répond que les élus peuvent en toute liberté participer à ces rencontres pour avoir réponse à leurs interrogations et que l'adoption d'un tel règlement relève de la compétence des municipalités. Il ajoute que la MRC ne prendra pas position sur le sujet puisque ce n'est pas de son ressort. M. Lemay ajoute que 66 municipalités, réparties dans 15 MRC, ont adopté ce type de réglementation.

M. Lemay ajoute par la suite qu'il a assisté à la manifestation tenue sur la rive nord pour s'opposer à la réfection de Gentilly II. Il avoue que quelques groupes sont plus alarmistes que d'autres et qu'il faut faire la part des choses. Il s'interroge cependant à savoir si les dollars investis dans cette réfection ne seraient pas mieux utilisés si on s'en servait pour financer d'autres projets tels la bio méthanisation.

M. André Bélanger ne comprend pas pourquoi Hydro-Québec ne prend pas la relève dans le dossier de la voiture électrique et que le projet ne soit pas plus avancé.

M. Maurice Richard rappelle l'impact économique important advenant la fermeture de la centrale. Il ajoute aussi que bien que l'hydroélectricité est la principale source d'énergie au Québec, il n'en demeure pas moins que le Québec doit poursuivre dans d'autres technologies (nucléaire, éolien, etc...) pour conserver ses connaissances et compétences technologiques et ainsi éviter de perdre ces acquis au profit des provinces voisines.. Le développement dans ce domaine est très lent, qu'on pense à l'énergie solaire, aux voitures électriques ou à la fusion de l'aluminium et du magnésium qui devait devenir le métal de l'avenir. Il ajoute aussi que les scientifiques sont à voir l'utilisation du thorium plutôt que l'uranium dans le processus nucléaire. Il rappelle aussi que le harnachement d'une rivière, pour la production d'hydroélectricité, n'est pas une mince affaire et a des conséquences environnementales importantes.

M. Richard remercie les personnes présentes de leur intervention.

12. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

**RÉSOLUTION # 2012-03-74
levée ou ajournement de la séance**

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Guy Paré

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la présente séance soit levée (21h25).

ADOPTÉE

Maurice Richard
Préfet

André Roy, *MBA*
Directeur général et secrétaire-trésorier

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**